



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 45490

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur la politique de la jeunesse. En effet, le Gouvernement a considéré ce sujet comme une politique prioritaire. Les questions relatives à cette dernière ont été au cœur de la campagne du Président Hollande. Le 21 février 2013, le Premier ministre a installé un comité interministériel à la jeunesse présentant notamment 16 orientations générales qui mériteraient d'être largement précisées. L'affichage de mise en cohérence des 40 programmes et 82 milliards d'euros consacrés aujourd'hui aux politiques publiques de la jeunesse a vu le jour. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante qui est capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. Pourtant, il faut que ces démarches permettent réellement une expression citoyenne. Les conditions d'exercice des droits démocratiques de tous seraient nécessaires. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites données à l'action « rationalisation des dispositifs d'information des jeunes sur les territoires » qu'elle a la charge de mettre en œuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

Un consensus interministériel s'est dégagé lors des travaux du CIJ sur la nécessité de questionner et de renouveler la manière dont les instances publiques informent et accompagnent les jeunes sur toutes les thématiques structurantes dans leurs parcours d'autonomie. En partenariat avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), cette mesure s'oriente pour le CIJ 2014 vers l'amélioration qualitative et transversale de l'offre d'information des jeunes, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la formation et de l'emploi. L'objectif poursuivi est la mise en place de solutions innovantes et concrètes améliorant les modalités d'information des jeunes par les administrations publiques (État et collectivités territoriales). Des expérimentations sont envisagées dans plusieurs régions en 2014, dont les résultats serviront à améliorer leur accès aux droits et services qui les concernent sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45490

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Décentralisation

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12796

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2471